

Union Régionale
Centre-Val de Loire
de la CGT



NUMÉRO 31

Acteurs de la Vie

Acteurs des Luttres



DANS CE NUMÉRO:

Page 2 : Ordre du jour séance plénière du 21 février 2022

Pages 3 - 4 : Délibération sur le Pacte régional pour répondre aux enjeux de santé publique en CVL

Pages 4 - 5 : Avis du CESER relatif au pacte 2022

Pages 5 - 6 : Avis sur la feuille de route de la Région pour la restauration collective dans les EPLE 2022-2023

Page 6 : Communication du CESER sur la note d'enjeux relative à la plateforme aérienne de Châteaudun

Page 7 : Avis sur le contrat de plan Etat-Région du Centre-Val de Loire 2021 - 2027

Page 8 : Contribution du CESER sur le programme Leader Européen

Pages 9 - 10 : Avis du CESER sur le rapport établi par la coalition « fret ferroviaire »

Page 10 : Modification du règlement intérieur et adoption de la nouvelle charte ...

Pages 11 - 12 : Déclaration du groupe CGT au CESER concernant l'avenir de la société Impériales Wheels...

*Séance plénière du
21 février 2022*

ORDRE DU JOUR Plénière du 21 février 2022

Dossiers	Représentant du Conseil Régional	Rapporteur (e) du CESER	Intervenant (e) de la CGT	Vote de la CGT
Délibération sur le Pacte régional pour répondre aux enjeux de santé publique en CVL	François BONNEAU, président du Conseil Régional CVL	Pierre ALLORANT	Alain GUILMAIN	Abstention
Avis sur le rapport de la Région « une ambition régionale renforcée pour des qualifications adaptées et territorialisées, pour répondre aux enjeux de réduction des tensions de recrutement et de développement des compétences pour l'économie de demain : ⇒ Approbation de l'avenant à la convention PACTE ⇒ Approbation de la convention financière PACTE 2022 ⇒ Approbation du cadre d'intervention modifié pour les Tiers lieux de compétences.	Jean-Patrick GILLE, VP Emploi, formation professionnelle, orientation, insertion - en VISIO	Martine RICO	Nicolas LEPAIN Lu par Laurent BENE-TEAU	Abstention
Avis sur la feuille de route de la Région pour la restauration collective dans les EPLE 2022-2023 - Transformer durablement notre alimentation.	Carole CANETTE, VP Lycées, éducation, apprentissage, jeunesse, vie citoyenne	Antonio LORENZO	Kenza BELLARD	Pour
Communication du CESER sur la note d'enjeux relative à la plateforme aérienne de Châteaudun.		Patrick UGARTE	Bernard VINSOT	
Avis sur le contrat de plan Etat-Région du Centre-Val de Loire 2021 - 2027	François BONNEAU, président du Conseil Régional CVL	Jean-Louis RENIER	Florence DUMOND	Pour
Contribution du CESER sur le programme Leader Européen	Gaëlle LAHOREAU, VP démocratie permanente, citoyenneté, initiatives locales et éducation populaire	Hervé COUPEAU	Christine GONÇALVES	Pour
Avis du CESER sur le rapport établi par la coalition « fret ferroviaire »	Philippe FOURNIE, VP mobilités, transports, intermodalités	Sabine GUILLIEN-HEINRICH	Florence DUMOND	Pour
Modification du règlement intérieur et adoption de la nouvelle charte de la conseillère et du conseiller intégrant un volet « déontologie »		Patricia LAUPIN	Alain GUILMAIN	Report de décision

DÉLIBÉRATION SUR LE PACTE RÉGIONAL POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX DE SANTÉ PUBLIQUE EN CVL

Intervention de Alain GUILMAIN au nom du groupe CGT

*Monsieur le Président du CESER,
Messieurs et Mesdames les Conseiller(e)s,
Monsieur le président du Conseil
Régional,*

Le CESER est à nouveau saisi d'un rapport intitulé « Pacte Régional pour répondre aux enjeux de santé publique en Centre-Val de Loire ».

Si la prise en compte par le Conseil Régional de l'état catastrophique de la situation sanitaire de notre région, classée dernière au niveau national, qui est rappelée dans ce rapport, nous réaffirmons que la région doit faire pression sur l'État pour obtenir les moyens nécessaires afin de résoudre cette situation et que la CGT reste fermement opposée à la régionalisation de la santé et que l'égalité d'accès à des soins de qualité et de proximité doit demeurer de la responsabilité de l'État.



La succession de chiffres et de pourcentages sur les personnels à former dans les années avenir pourrait nous sembler alléchante, ce-

pendant elle est plutôt très inquiétante.

En effet, depuis de nombreuses années, la Cgt dénonce la rationalisation du nombre de médecins formés, tout comme celle des différents professionnels de santé, la casse de l'hôpital public au profit du privé, l'ouverture intempes-

tive de MSP, qui souvent servent à regrouper des médecins proches de la retraite. Très peu de nouveaux médecins sont venus s'installer dans notre région, et certaines de ces MSP sont vides ! Ces MSP, où, l'installation des médecins est également conditionnée à l'aménagement du territoire, la présence de services publics comme les écoles par exemple, l'accès à des structures sportives, de loisirs, doivent fonctionner avec des médecins salariés et être adossées à l'hôpital public, qui doit rester le pivot de notre système de santé, permettant un suivi par des spécialistes quand cela s'avère nécessaire.

Nous rappellerons ici qu'il aura fallu l'intervention du conseil d'état pour que le numérus appertus soit augmenté à la rentrée à la faculté de Tours car il n'y avait pas de volonté manifeste pour une augmentation du nombre de nouveaux étudiants !

Et aujourd'hui, sur le papier tout serait presque possible ! la CGT tient à alerter sur le fait qu'aucune étude budgétaire n'est mise en évidence pour renforcer la crédibilité de l'action et des projets des pouvoirs publics et des acteurs de santé publique sur la prévention et la promotion de la santé en région. Cependant, la CGT réaffirme qu'il y a effectivement un besoin urgent d'élever le nombre de médecins et de soignants formés en Région Centre.

D'autant plus que les PRS successifs mis en œuvre à marche forcée, y compris contre l'avis des élus régionaux, n'ont eu de cesse que

de détruire les services publics de santé, la médecine du travail, la médecine scolaire, les CHSCT... et cela va s'accroître avec la loi de transformation de la fonction publique.

Nous dénonçons les fermetures de lits du public, les fermetures des hôpitaux de proximité pour les transformer en usines à vieux. Cela doit vraiment nous interroger surtout après le scandale d'Orpéa et ceux probablement à venir.

Dans les hôpitaux, l'ARS a fermé des maternités, des blocs opératoires, des services d'urgence, et la crise sanitaire a mis en exergue toutes ces fermetures qui entraînent des grandes difficultés d'accès aux soins. La CGT réaffirme qu'il faut dissoudre les ARS, liquidateur de l'hôpital public.

Comment voulez-vous que des médecins de ville s'installent dans une région lorsqu'il n'y a pas de possibilité d'hospitaliser son patient au plus près ? Comment voulez-vous qu'un chirurgien s'installe dans le public quand on déprogramme des soins, on ferme des blocs opératoires, on ferme des lignes de SMUR ?

Il est nécessaire de rappeler que pendant cette crise sanitaire, bon nombre de médecins sont partis, tout comme des professionnels paramédicaux, car ils ont été empêchés de travailler, ils ont été maltraités, ils sont épuisés et n'ont aucune reconnaissance. Et ce n'est pas le Ségur qui permet une vraie reconnaissance. Ce Ségur a simplement permis de ralentir des dé-

parts précipités par des pseudos augmentations qui obligent les professionnels à travailler 6 à 8 ans de plus sans plus d'autonomie et de reconnaissance.

En région, nous restons toujours sur le redéploiement des budgets, on prend aux uns pour redistribuer aux autres. Rien de novateur, cela dure depuis des dizaines d'années !

Pour illustrer ce propos, l'ouverture de 50 places pour une formation universitaire d'odontologie à Orléans, se fait au détriment de la construction du bâtiment de recherche en biologie universitaire sur le site de l'hôpital Trousseau à Tours. A moins que celle-ci ne soit retardée pour des raisons plutôt techniques !

Sur un autre aspect, nous dénonçons avec force l'opération scandaleuse portée par le maire d'Orléans pour la formation de médecins, à grand renfort d'argent public, par un partenariat entre l'Université de Zagreb et celle d'Orléans.

Cette convention de la honte, qui serait déjà signée, coûterait une fortune aux contribuables et ne garantirait en rien l'installation de médecins dans notre région dont la validité du diplôme en France ne relève que des promesses et lubies du maire d'Orléans.

La CGT réaffirme l'incontournable nécessité d'ouvrir dans la région une deuxième faculté de médecine à Orléans et transformer le CHRO en CHU, afin de former les médecins par l'hôpital public et non pas par les cliniques privées, ce qui contribuerait à accélérer la privatisation de la santé à l'image de l'absorption par la clinique Saint Cœur de l'hôpital public de Vendôme dans le Loir-et-Cher.

Il est absolument incontournable de créer une faculté de médecine à Orléans qui formerait des médecins pouvant exercer sur plusieurs départements de la région tels que le 45, le 28, le 41 par exemple. Nous avons des locaux qu'il faut utiliser après rénovation, et il faut ouvrir des postes de ce qu'on appelle chefs de cliniques, des médecins formateurs, dans tous les départements pour que les étudiants en médecine puissent se former partout en région et pas que sur Tours.

Pour la CGT, le transfert du service de chirurgie maxillo-faciale au CHU de Tours, la fermeture de plus de 40 % des blocs opératoires expliquent le constat de la Cour des Comptes qui juge que l'hôpital d'Orléans est surdimensionné. Alors que ces opérations mettent en difficulté les services pédiatrie et obstétrique pour assurer la sé-

curité des mères et de leurs nouveaux nés et que le service de neurochirurgie est en grand danger, cette faculté de médecine permettra de pouvoir optimiser l'hôpital d'Orléans.

Dans le même temps, parce que les médecins sont formés par les deniers publics, qu'ils sont ensuite rémunérés par le bien commun de tous qu'est la Sécurité Sociale, la CGT est entièrement favorable à contraindre les nouveaux médecins à s'installer dans la région, là où il y a des besoins.

Le nombre de médecins et de soignants formés, leurs lieux d'installation, sont des éléments incontournables pour l'amélioration de la situation.

Ni la télémédecine, ni les infirmiers en pratique avancée ne peuvent constituer un palliatif sérieux et sécurisé pour faire face à la désertification médicale.

La CGT va continuer à mener la bataille avec les personnels et les usagers pour que ce droit fondamental de l'accès à des soins de qualité et de proximité soit effectif en région Centre, comme partout en France.

AVIS DU CESER RELATIF AU PACTE

Intervention de Nicolas LEPAIN au nom du groupe CGT

*Monsieur le Président de CESER,
Mme/Mr la Vice-Présidente (Vice-Président)
du Conseil Régional,
Madame la rapportrice de l'avis,*

Dans le contexte actuel, balloté tant par la pandémie que par les mutations sectorielles (développement du luxe, logistique, ...), la formation des futurs salariés et

des salariés actuels est un enjeu important.

Dans l'avis il est souligné que la formation relève du parcours du combattant à cause des différentes structures et intervenants présents, mais aussi des différents chemins pour accéder à l'information souhaitée.

A ce point de l'intervention, la CGT rappelle que de nombreuses mauvaises décisions politiques ont été prises par le passé : réforme de Pôle Emploi ou des Centres d'Informations et d'Orientations, restructurations des AFPA, suppressions de filières de formations initiales dans les secteurs professionnels et techniques, ...

Nous pouvons aussi souligner la médiocrité du contenu de formations épousant les revendications du capital ne souhaitant avoir que des salariés serviles et non des professionnels conscients et protégés par des garanties sociales de haut niveau. N'oublions pas que ces garanties sociales nous permettent à nous d'obtenir quelque chose de nos employeurs, comment voudriez-vous attirer des jeunes si vous ne leur offrez rien en retour qu'une exploitation et pas d'avenir.

Si la formation, en général, est plus valable quand elle répond à des secteurs d'avenir pertinents localement, il faut que les secteurs souhaitant exploiter de la main d'œuvre communiquent sur leurs besoins et cessent de geindre qu'ils ne trouvent personne.

En ce qui concerne la formation pour adultes ayant perdu leur em-

ploi et nécessitant un reclassement, la CGT dénonce qu'au lieu d'améliorer les conditions de travail, et ainsi d'éviter les licenciements pour invalidité. En effet, trop souvent ces salariés ont perdu leur emploi suite à de mauvaises conditions de travail entraînant l'invalidité.

Améliorer les conditions de travail aurait, qui plus est, deux axes d'amélioration importants, d'une part, cela fiabiliserait les parcours professionnels des travailleurs, limitant l'insécurité sociale, surtout avec l'allongement des carrières lié à la contre-réforme des retraites, d'autre part, la recherche de solutions améliorant les conditions de vie au travail peut créer des filières d'innovations technologiques nécessitant formation et recherche de pointe.

Le CESER apprécie le fait que la Région impulse des efforts ciblés

mais s'interroge sur la réalité de leur mise en œuvre par les partenaires et les acteurs de la formation.

En conclusion, la CGT peut, elle, suivre ou simplement s'exprimer sur un avis qui malheureusement n'aura pas ou peu d'effet dans un monde en pleine accélération technologique, mais où les enjeux fondamentaux de la formation ne serviront qu'à l'enrichissement du capital et pas ou peu à répondre aux nombreux besoins de notre civilisation.

La CGT s'abstiendra sur cet avis.



AVIS SUR LA FEUILLE DE ROUTE DE LA RÉGION POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE DANS LES EPLE 2022-2023

Intervention de KENZA BELLIARD au nom du groupe CGT
Lue par Laurent BENETEAU

Monsieur le Président du CESER,
Madame la Vice-Présidente,
Monsieur le Rapporteur,
Mesdames et Messieurs les Conseiller-e-s.

Notre groupe salue le travail de cet avis, qui remet en avant les préconisations du CESER pour le développement de l'agrotransformation en Région Centre.

Nous soutenons le développement d'activités économiques très localisées avec des emplois de qualité et un contenu du travail qui ait du sens et permette aux salariés de s'épanouir, l'approvisionnement de proximité, et

le soutien à une alimentation de qualité, pour la préservation du patrimoine gastronomique et la santé publique.

Tout cela ne doit pas rester des vœux pieux. Pour cela il faut piloter la capacité des producteurs locaux à fournir et veiller à doter les lycées en budget suffisant pour les achats idoines.

Nous préconisons l'équivalent des PAT au niveau régional pour la fourniture des lycées et toutes les structures dépendant de la Région. Une mise en réseau des producteurs et une contractualisation

avec la Région permettraient la stabilité de la commande. Des discussions doivent cependant s'engager avec les collectivités locales qui ont déjà des PAT pour mener des démarches coordonnées avec les producteurs. La maîtrise du foncier agricole est aussi un enjeu pour répondre aux besoins de production à l'échelle régionale.

Nous demandons également l'augmentation des effectifs et du matériel dans les cuisines collectives. Notons que les Titres Professionnels Agents de Restauration Collective sont financés par la Région et que ces emplois sont très recher-



chés. Nous mettons en garde contre la création d'unités de sous

-traitance comme les légumeries génératrices d'emplois taylorisés sans perspective d'avenir.

Par ailleurs les personnels doivent être formés à cuisiner autrement et d'autres produits, à concevoir des menus équilibrés avec des productions locales et moins centrés sur les protéines carnées.

Comme souligné dans l'avis, la restauration scolaire est parfois la seule source de repas structuré et équilibré des élèves, quand la situation des familles ne permet pas de fournir un cadre d'éducation alimentaire adéquat. Ce point montre l'importance de l'enjeu de la restauration scolaire.

Nous voterons cet avis.

COMMUNICATION DU CESER SUR LA NOTE D'ENJEUX RELATIVE À LA PLATEFORME AÉRIENNE DE CHÂTEAUDUN Intervention de Bernard VINSOT au nom du groupe CGT

*Monsieur le Président,
Monsieur le Rapporteur,
Chers collègues.*

La délégation CGT au CESER pense effectivement que la Région doit avoir une connaissance approfondie du dossier sur la plateforme aérienne de Châteaudun afin de se positionner.

Dans la presse, divers projets ont été annoncés. La CGT a des interrogations sur la pertinence de leur

utilité pour la collectivité et sur leur faisabilité.

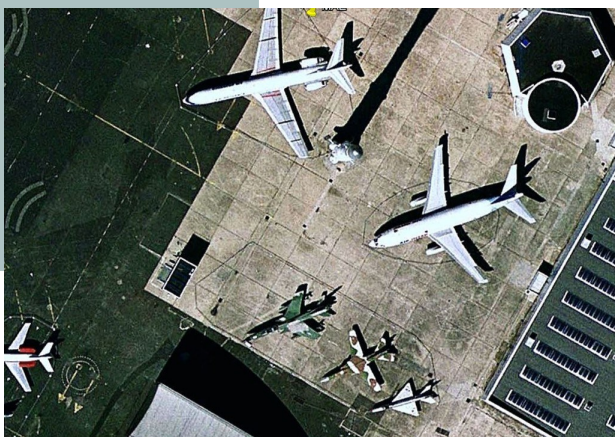
Il est notamment question d'un aéroport d'affaires qui pourrait entrer en concurrence avec un aéroport existant, situation à laquelle la CGT n'est pas favorable.

La CGT n'est pas non plus favorable à un aéroport de tourisme qui plus est ne bénéficierait qu'à une catégorie de privilégiés.

Sur le projet de construction d'un parc photovoltaïque de 85 hectares pour EDF, nous avons des questionnements sur l'impact écologique par rapport à la surface impactée. Ne serait-il pas plus judicieux d'utiliser les surfaces bâties ?

La CGT soutient la création d'un Etablissement Public Foncier Régional pour permettre à la Région :

- ◆ de préserver le foncier
- ◆ d'avoir une réflexion pour répondre à l'intérêt général
- ◆ de participer à l'élaboration de projets tenant compte du développement économique et social, au service des habitants de la Région Centre Val de Loire.



AVIS SUR LE CONTRAT DE PLAN ETAT-RÉGION DU CENTRE-VAL DE LOIRE 2021 - 2027

Intervention de Florence DUMOND au nom du groupe CGT

*Monsieur le Président de Région,
Monsieur le Président du CESER,
Monsieur le Rapporteur,
Mesdames et Messieurs les Conseiller-es.*

La CGT partage globalement l'avis du CESER sur le sujet du CPER, avec comme nous les avons évoqués lors de nos précédentes expressions et encore ce matin, des réserves sur le sujet santé.

Nous approuvons la demande d'avoir un point d'étape sur l'avancement du plan de relance et de la consommation des crédits dédiés à l'occasion de la signature définitive de ce CPER.

Ce d'autant que dans les réserves émises, la CGT demande un bilan du fonctionnement des Espaces France Services pour s'assurer que le développement du réseau numérique qui doit structurer ces services publics est une réalité.



Par ailleurs, la CGT est aussi très attentive à l'avenant sur les questions « mobilités » pour la période 2023-2027.

Elle insiste sur le fait qu'une politique publique de transport dont l'objectif est de favoriser le report modal en permettant l'intermodalité, s'appuie sur une projection pluriannuelle pour élaborer un schéma des infrastructures. La CGT qui porte des propositions rappelle que la contribution CPER présentée en février 2020 porte une vision en s'appuyant sur le ferroviaire qui permettrait de structurer durablement nos territoires.

Depuis, elles sont à mettre en lien avec les évolutions nées des contraintes et nouvelles pratiques vécues pendant les périodes de confinement.

Ainsi, le déplacement vers des villes plus petites oblige à penser les villes de demain avec les services publics, les commerces et services, l'artisanat, le transport qui permettront de répondre aux besoins et de développer des emplois en proximité.

Il en va du développement de Loches en prolongeant la ligne vers Châteauroux qui ferait émerger des villes comme Châtillon-sur-Indre et Buzançais.

Il en va de l'ouverture Orléans-Voves-Chartres qu'il faut aborder en lien avec les besoins des ports du Havre-Rouen-Paris (HAROPA) et la mobilisation des populations quant à l'A154, qui fait resurgir des oppositions non seulement à la

mise en concession mais aussi à la construction même.

La qualité des transports, élément déterminant dans le choix du mode, passe par des infrastructures qui permettent d'étoffer les offres de circulation, de les fluidifier et de développer les étoiles ferroviaires. La volonté politique pourrait être de partager les coûts d'exploitation par des conventions entre les collectivités que sont les Métropoles et la Région.

Cependant, il ne faut pas occulter la responsabilité de l'Etat pour soutenir les projets de la Région.

Cela passe par la planification des investissements.

Ainsi, réfléchir à un schéma des infrastructures des complexes ferroviaires est nécessaire. Pour Tours-St Pierre, il faut aussi prendre en considération le développement de la gare de St Pierre des Corps (augmentation des capacités d'utilisation des voies en entrée ET sortie vers Tours, voie supplémentaire côté ex SERNAM, prolongation de la voie 4...).

Voilà donc pour la CGT un programme d'études et d'investissement qui porterait des perspectives d'ouverture vers un avenir qui prend en compte les enjeux environnementaux et sociaux.

Pour le Fret, on développera lors du débat sur le prochain dossier de la séance.

La CGT soutiendra cet avis.

CONTRIBUTION DU CESER SUR LE PROGRAMME LEADER EUROPÉEN

Intervention de Christine GONCALVES au nom du groupe CGT

Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale...

Objectif : favoriser un développement local équilibré qui réponde au plus près aux enjeux actuels et aux futurs défis territoriaux.

Le programme LEADER, dans sa prochaine génération 2023-2027, devra mieux répondre aux besoins des habitants si la Région tient compte de cette contribution. Les territoires peuvent se constituer en Groupes d'Action Locale, un ensemble de partenaires privés et publics, chargés de la mise en place d'une stratégie de développement et de choix des projets. Le programme LEADER au travers des GALs constitue indiscutablement un dispositif d'appui aux ruralités dont l'efficacité peut être améliorée aussi bien en termes de déploiement que de fonctionnement.

L'audition de GALs d'autres régions a démontré l'importance d'une gestion des dossiers entièrement réalisée au niveau des GALs. Pour la CGT, l'exigence d'une démarche ascendante ne s'accorde pas avec l'instruction des dossiers en DDT comme c'est le cas actuellement.

Le dispositif actuel nous interroge. Les conditions de vie d'un territoire rural sous forte influence d'un grand pôle ne sont pas comparables avec celles d'un territoire très peu dense éloigné d'un grand pôle. Or, du fait du zonage actuel des GALs, des territoires très défavorisés s'en trouvent exclus tandis que d'autres, à proximité de grands pôles, y sont inclus.

Notre groupe ne nie pas les difficultés de répartition des financements mais insiste pour que les territoires les moins denses bénéficient d'une attention et d'efforts particuliers par rapport à des zones qui profitent de la proximité de grands pôles.

La CGT ne peut manquer ici de rappeler que la situation des territoires ruraux est largement liée à la disparition des services publics au profit du tout numérique et des véhicules individuels, et des commerces de proximité au profit des zones commerciales et des plateformes à distance. C'est pourquoi les politiques de développement local ne trouveront de véritable efficacité qu'avec le rétablissement de services publics répondant aux besoins des usagers. C'est pourquoi il est plus que jamais nécessaire de repenser l'aménagement du territoire et en

tenant compte du dérèglement climatique et de l'effondrement de la biodiversité.

Les animateurs de GALs doivent beaucoup s'investir et fournir un travail considérable. A la CGT nous disons clairement qu'ils doivent être rémunérés en conséquence.

Pour un travail au plus près du terrain, notre groupe défend la possibilité pour chaque GAL de déterminer un montant minimal de financement et de soutenir des petits projets.

Pour la CGT, la possibilité de développer des projets d'appui aux ruralités passe avant tout par l'information des acteurs privés et publics sur les dispositifs d'appui aux territoires, et notamment au programme LEADER. De même, les porteurs de projets doivent pouvoir être systématiquement orientés vers des structures d'ingénierie spécifiques que la réorganisation du programme Leader peut constituer.

Pour finir, saluons le travail remarquable qui a été réalisé en très peu de temps sur un dispositif assez mal connu, assorti d'une démarche ascendante qui ne peut avoir que la faveur de la CGT.



AVIS DU CESER SUR LE RAPPORT ÉTABLI PAR LA COALITION

« FRET FERROVIAIRE »

Intervention de Florence DUMOND au nom du groupe CGT

Monsieur le VP chargé des transports
Monsieur le Président du CESER,
Madame la Rapporteuse,
Mesdames et Messieurs les Conseiller-es

La CGT souhaite souligner les discussions qui ont pu se tenir alors que ce sujet est pour le moins « brûlant » tant la dégringolade du transport de marchandises par le fer fait couler d'encre.

Au point qu'une nième stratégie gouvernementale a émergé comme le prévoyait la Loi d'Orientation des Mobilités issue du « PACTE ferroviaire » de 2018.

La succession de rapports environnementaux cumulée à la crise sanitaire ont réussi à démontrer que la question du fret ferroviaire prend aujourd'hui toute sa place dans le débat avec une dimension de prise en compte de l'intérêt général.

C'est d'autant plus vrai que les sans les financements publics injectés pour soutenir l'activité et la compétitivité de ce secteur, au-delà des investissements, le ferroviaire ne peut se maintenir face à la route. Il est donc légitime que le CESER s'interroge sur la pertinence de la concurrence.



Ainsi, la CGT est satisfaite que cette coalition ait pu porter toutes ces questions.

Pour autant, rien n'est joué.

Les freins à lever passent par les investissements qui ne sont pas à la hauteur des besoins pour une véritable relance du fret ferroviaire. Alors qu'il faudrait 20Mds€ sur 10 ans selon l'alliance 4F, la réalité montre que les financements sont à la peine et le contrat de performance 2021-2027 fait l'objet de critiques pour son manque d'ambition.

Cela passe aussi par la qualité du service que les chargeurs considèrent entachée par les conflits sociaux. Là encore, le CESER a raison de questionner la sérénité du climat social.

En effet, l'audition des Organisations Syndicales a montré que le dialogue social n'était plus de mise depuis la transformation de Fret SNCF en SAS puisque le processus de concertation immédiate n'est plus en vigueur. De plus, les derniers accords signés par la CFDT, L'UNSA et SUD Rail portant sur la grille de classification de la branche ferroviaire (accord majoritaire) et les garanties sociales, notamment pour les cheminots transférés dans les entreprises obtenant les appels d'offres (accord minoritaire) ne garantissent pas, selon notre Organisation Syndicale, la sérénité attendue.

N'oublions pas que le GPU SNCF représente 80 % des salarié-es du secteur et que la stratégie concurrentielle qui consiste à prendre les marchés pour ensuite faire faire le boulot par les cheminots toujours sous convention TER, ou bien pour le fret, aller sous-traiter

les missions de traction aux cheminot-s de Fret SNCF ne passe pas.

Ce d'autant que les accords signés sont loin d'améliorer le cadre social des salariés de la branche !

Si les réflexions ont porté sur le report modal possible, il faut souligner que la question du wagon isolé ou petits lots est plus « feutrée ».

La capacité de ces « petits chargeurs » à peser dans le jeu concurrentiel porté par les secteurs capables de faire des trains entiers n'est pas de taille.

Pour la CGT, seule l'entreprise publique intégrée SNCF, non soumise à la logique concurrentielle permettrait d'assurer une péréquation budgétaire de ses activités et une optimisation de ses moyens par la mutualisation.

Quant à la réflexion sur la problématique des plateformes logistiques qui s'implantent sans s'assurer de la proximité du ferroviaire, il y a consensus pour dire que le SRADDET devrait porter une règle qui consiste à demander qu'une étude d'impact soit réalisée afin d'inciter les Collectivités à prendre en considération les conséquences transport. Elles pourraient ainsi dans leur PLU-PLUII mettre des conditions de recherche de plateforme sur site embranché ou d'investissement pour se relier au ferroviaire.

Par ailleurs, la CGT insiste sur la nécessité de travailler en partenariat avec les régions de la façade

atlantique, l'Etat et les ports afin d'équilibrer l'activité économique qui permettrait de placer la Région CVL au cœur d'une stratégie pour l'axe Ouest-Est (VFCEA) et Nord-Sud (SEA) en s'appuyant sur les

installations du triage de St Pierre des Corps.

Pour finir, la CGT trouve peu ambitieux que le CESER se contente de l'objectif gouvernemental alors

que même l'Union Européenne porte un objectif de 30 % de part modale du ferroviaire.

La CGT soutiendra cet avis.

MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET ADOPTION DE LA NOUVELLE CHARTE DE LA CONSEILLÈRE ET DU CONSEILLER INTÉGRANT UN VOLET « DÉONTOLOGIE »

Intervention de Alain GUILMAIN au nom du groupe CGT

*Monsieur le président du CESER,
Messieurs et mesdames les conseiller(e)s.*

La CGT se satisfait de la position majoritaire des membres du CESER de ne pas intégrer le projet de charte de déontologie au Règlement Intérieur qui lui, est voté en séance et fait force de droit.

Ceci étant, la CGT réaffirme la nécessité de modifier le règlement Intérieur concernant les moyens et le statut du conseiller CESER.

L'annonce d'une nouvelle démission d'une conseillère-, en raison de manque de temps, les difficultés de deux de nos conseillers pour siéger, la diversité de situation des membres de cette assemblée, où pour certaines et certains, il n'y a pas de problèmes pour siéger et où d'autres sont confrontés à divers obstacles, nous amènent à revendiquer à nouveau un véritable statut pour les membres du CESER, avec de véritables droits et moyens attachés à ce statut, ce qui permettrait à toutes et tous de pouvoir assumer pleinement ce mandat et de mettre tout le monde sur le même pied d'égalité.

Concernant le projet de charte, qui ne peut être qu'à côté du règlement intérieur, celui-ci ne nous semble pas utile, le respect de valeurs déontologiques, morales et éthiques relevant de la responsabilité individuelle et collectives de chaque conseillère et conseiller et des organisations mandatrices.

Mais nous ne sommes pas naïfs et savons pertinemment que ce projet de charte n'est qu'un leurre pour éviter de débattre du véritable sujet qui est la condamnation du Président du CESER pour fraude fiscale.

Si le système judiciaire français permet, et heureusement, à tout citoyen condamné d'avoir des recours, ces recours, n'effacent pas d'un coup de baguette magique la condamnation et ses motifs en première instance, ni ne rétablissent comme par miracle la probité, l'éthique et la morale de celui ou celle qui est condamné.

Pour la CGT, si la présence d'une conseillère ou d'un conseiller est de la seule responsabilité de l'or-

ganisation qui la ou le mandate, aucune ou aucun conseiller ne devrait pouvoir exercer de fonction à responsabilité et/ou représentation du CESER dès lors qu'elle ou il est condamné par les tribunaux pour atteintes aux lois de la République.

Il en va de la crédibilité et de la probité du CESER, ainsi que de ses travaux. Nous considérons donc que le mandat du Président du CESER Centre-Val de Loire et CESER de France exercé par Éric CHEVEE, est incompatible avec sa condamnation, en 1^{ère} instance, pour fraude fiscale.

En conséquence, nous demandons l'élection d'une nouvelle présidence en remplacement de Monsieur CHEVEE dans les plus brefs délais.

Si notre demande essuyait un refus ou une fin de non-recevoir de la part de Monsieur CHEVEE et son organisation, nous continuerons à travailler dans cette assemblée en renvoyant chacun et chacune vers sa conscience.

DÉCLARATION DU GROUPE CGT AU CESER CONCERNANT L'AVENIR DE LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALES WHEELS (EX ALVANCE) À DIORS (36)

Intervention de Alain GUILMAIN au nom du groupe CGT

*Monsieur le Président du CESER,
Mesdames Messieurs les Conseillers,
Monsieur le Président du Conseil
Régional,*

Depuis plusieurs mois et plus récemment depuis plusieurs semaines, les personnels de cette entreprise avec leurs organisations syndicales du site, tout particulièrement la CGT, se mobilisent pour maintenir et développer cet atout majeur dans l'industrie automobile.

Située dans le département de l'Indre, elle a pourtant une envergure nationale, puisque c'est la seule entreprise en France à fabriquer des jantes de voiture en aluminium avec des caractéristiques particulières. Cela la rend indispensable à l'attractivité de ce département et conforte la dynamique du sud de notre Région.

Le groupe CGT était intervenu le 5 novembre 2021 lors de la plénière de notre assemblée en présence du Président F. Bonneau en insistant sur l'urgence d'une action forte de la Région et du Ceser auprès de l'Etat afin d'éviter le licenciement des 266 salarié-es encore présent-es.

A la suite de cette réunion, un courrier commun, Président du Conseil Régional et Président du CESER était adressé au Ministre du budget et le 19 novembre 2021 au Premier Ministre.

Le 1^{er} février 2022, le tribunal de commerce de Paris prononçait la reprise d'Alvance Wheels par la société EDS Holding dirigée par Mr DI SERIO, Président de Saint Jean industrie, filiale de EDS Holding.

Cette reprise se solde par le li-

ciement de 103 salariés, validé par un PSE signé par trois organisations syndicales (CFDT, UNSA, et CGC) le 24 janvier 2022 !!!!

Dans un communiqué du Conseil Régional en date du 31 janvier 2022, il est indiqué « la participation historique de la région au capital l'entreprise » « et que grâce aux engagements des constructeurs et au soutien des pouvoirs publics (Région et Etat), Imperials Wheels ouvre des perspectives d'évolution, ...dont les fruits devront contribuer à rétablir les emplois perdus lors de cette procédure dramatique. »

Pour la CGT, la prise de participation des Pouvoirs Publics, doit vraiment être utile pour la pérennité de l'entreprise car il n'en reste pas moins que la situation n'est pas satisfaisante pour 2 raisons majeures :

- La part d'engagement financier repose principalement sur l'argent public (48M€) sur un besoin de 60M€, soit plus de 80 % !
- Le fonds des Allocations de Garantie des Salaires (AGS), va financer totalement les indemnités de licenciement ainsi que les mesures d'accompagnement, de paiement des congés...).



Issue de logiques capitalistiques où les appétits sont insatiables, la CGT refuse que ce soient les contribuables qui financent la plus grande partie des investissements nécessaires au redémarrage de cette entreprise avec de surcroît le licenciement de 103 salarié-es, dont la présence est indispensable pour permettre la relance de toute l'activité.

Ainsi pour s'assurer que l'investissement public apporté permette de « contribuer à rétablir les emplois perdus », la CGT considère que les Pouvoirs Politiques doivent faire pression sur Renault, Stellantis, voir Toyota et pourquoi pas d'autres constructeurs européens. En effet, à ce jour il n'y a pas d'engage-

ments fermes des constructeurs pour augmenter les volumes, essentiels au développement de l'entreprise

Pour la CGT, il n'est pas question de se satisfaire seulement des intentions affichées du nouveau patron. Rappelons qu'il a connu dans le passé quelques déboires avec la justice, ce qui nous conforte dans notre demande d'intervenir dès maintenant pour suivre la préconisation du rapport Syndex, afin de s'assurer de la participation du repreneur à hauteur de 1,3M€ sur deux ans pour protéger et maintenir la totalité des emplois.

La participation de la Région au capital de cette entreprise doit

être un moyen pour contraindre rapidement la direction de EDS Holding à revoir son plan de charge en annulant le plan de licenciement et en créant un comité de suivi de l'utilisation des fonds publics engagés dans cette opération auquel devra participer les représentant-es du personnel.

Du fait de l'urgence de la situation, le Comité Régional CGT vous demande, Mr Le Président du Conseil Régional, d'être reçu dans les plus brefs délais afin de finaliser nos propositions pour le développement à long terme de Imperiales Wheels.

Nous vous remercions de votre attention.

